

REGLEMENT DU CONCOURS

“ LES FAÇADES AUX COULEURS DE NOEL ”

**ORGANISE PAR LA VILLE DE NIEDERBRONN-LES-BAINS, L’OFFICE DE
TOURISME ET LES TREFLES “ASSOCIATION DES COMMERCANTS,
ARTISANS, RESTAURATEURS ET HOTELIERS,
DE NIEDERBRONN-LES-BAINS”.**

- ART 1 Dans le cadre des festivités de Noël, sera mis en place un concours qui visera à élire la plus belle façade de Noël. Le concours aura lieu entre le 24 novembre et le 20 décembre 2017.
- ART 2 Un courrier d’information a été adressé, entre le 9 et le 15 novembre, aux commerçants et restaurateurs concernés par la mise en place du concours. Un talon-réponse, joint au même pli, leur permettra de s’y inscrire. Celui-ci sera à retourner à la mairie, au Moulin 9 ou à la piscine. Le délai de réponse est fixé au 22 novembre 2017.
- ART 3 Les commerçants, artisans et restaurateurs et riverains situés Rue du Général de Gaulle, Rue de la République et Place des Thermes en ont également été destinataires. Ainsi que la Bijouterie Gehrhardt, Rue de la Libération, et la Boulangerie-Pâtisserie la Glacière, Rue du Maréchal Leclerc.
- ART 4 Le gagnant du concours se verra remettre un trophée, remis en jeu d’année en année.
- La valeur totale et maximale de lots mis en jeu est de 150€ pour l’acquisition, le cas échéant du trophée.
- ART 5 Les lots gagnés ne pourront être ni remplacés par leur contre-valeur en espèce ni échangés.
- ART 6 Pour les commerçants étant classés en 2^{ème} et 3^{ème} position, des encouragements leurs seront adressés afin de poursuivre leurs efforts pour la prochaine édition du présent concours.
- ART 7 Un jury, composé de 5 personnes issues du Conseil Municipal, du Conseil d’Administration de l’Office de Tourisme, ainsi que de représentants du tourisme, se réunira courant décembre afin d’élire ensemble la plus belle façade.
- ART 8 Les gagnants seront contactés par la Mairie, par courrier/téléphone. L’ensemble des participants sera également remercié par courrier.